MAP/AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 668 DU 07 OCTOBRE 2026

portant nomination à titre exceptionnel, militaire et étranger dans l'Ordre national.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

GRAND-MAÎTRE DES ORDRES NATIONAUX DU BENIN,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la loi n° 2024-28 du 26 juillet 2024 portant création des ordres nationaux du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2026-12 du 14 juillet 2026 ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2023-410 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du cabinet du vice-président de la République et des services de la Grande chancellerie du Bénin ;

vu la fiche n° 26-0474/DIR/CAB/MIL/CDT/SP-C du 25 juin 2026 ;

vu la lettre n° 26-0736/DIR/CAB/MIL/CDM/SP-C du 18 septembre 2026 ;

DÉCRÈTE

Article premier

Est nommé à titre exceptionnel, militaire et étranger pour prendre rang dès la date de sa réception au grade de **Chevalier de l'Ordre National,** le **Colonel GASTINE Yves,** Attaché de défense de la Délégation de l'Union Européenne près le Bénin en fin de mission.

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Grand-Maître des Ordres Nationaux du Bénin,

Romuald WADAGNI

La Vice-Présidente de la République,
Grande Chancelière des Ordres nationaux du Bénin,

Mariam CHABI TALATA ZIME YERIMA

AMPLIATIONS : PR : 4 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; HAAC : 2 ; CES : 2 ; MINISTERES : 24 ; GCONB : 20 ; SGG : 4 ; DEPARTEMENTS : 12 ; INTERESSE : 01 ; JORB : 2.